



INFORMATION REGLEMENTEE

Chavanod, le 2 mai 2017 – Dans le cadre des résolutions autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires le 27 octobre 2016, Miliboo (Code ISIN : FR0013053535 – Code mnémorique : ALMLB) a procédé en date du 2 mai 2017 au rachat d'un bloc de 67 666 titres hors marché, auprès d'un actionnaire, ancien administrateur.

Ce rachat d'actions par la société est destiné à un programme d'AGA visant à associer les principaux managers de l'entreprise à la réussite du plan dynamique de développement mené par le Groupe. L'opération a été réalisée au prix de 2,54 € par action, soit une décote de 5% par rapport au cours moyen observé sur les 5 derniers jours (du 24 au 28 avril 2017) pondéré par les volumes de transactions et les capitaux échangés. Cela représente un montant total de 0,17 M€, soit 1,4 % du capital de la société. Elle est financée en totalité par la trésorerie disponible de Miliboo, sans obérer ni sa solidité financière ni sa capacité d'investissement.

Les conditions de l'opération ont fait l'objet d'un rapport et d'une attestation d'équité établis par Yves Canac, cabinet YCC Audit & Conseil en tant qu'expert indépendant. La conclusion du rapport est la suivante :

« Notre rapport est établi dans la perspective d'une acquisition par Miliboo de 1,40% de ses propres titres auprès d'un actionnaire significatif ancien administrateur. Notre mission n'est pas prévue par le règlement général de l'AMF mais recommandée dans le cadre de sa position du 2 février 2017 (DOC -2017-04).

Nos travaux ont consisté à évaluer la société pour nous assurer que le prix proposé pour le rachat des actions ne serait pas supérieur à la valeur de celles-ci, telle qu'elle ressort d'une approche multicritère, et à rapprocher ce prix des conditions observées dans le cadre de cession de blocs de titres.

Les valeurs qui ressortent se comparent comme suit :

Synthèse de valorisation - prix par action (en €)	Commentaires	
Méthode des DCF	2,26	Correspond à la valeur par action estimée selon le plan d'affaires préparé à partir des données du management.
Méthode des comparables	4,57	Correspond à la valeur par action déterminée sur la base du CA FY17 et d'un multiple de 1,1.
Méthode du cours de bourse	2,67	Correspond à la valeur par action déterminée sur la base du cours de bourse moyen des 5 derniers jours.
Synthèse	2,54	L'exercice de valorisation fait ressortir une valeur comprise entre 2,26 et 4,57 € par action ; en appliquant une décote de 5% au cours de bourse moyen, nous obtenons une valeur finale de 2,54 € par action.

Malgré l'extrême faiblesse des volumes échangés, le cours de bourse reste une référence incontournable ; il est encadré par la valeur ressortant d'une approche basée sur les DCF et celle issue des comparables.

La contrepartie à une liquidité immédiate d'un bloc d'actions est une décote du prix par rapport au cours de bourse. La décote observée est usuellement autour de 5,0%.

Il ressort ainsi que le prix retenu de 2,54 € présentant une décote de 5,0% par rapport au cours moyen des 5 dernières séances pondéré par les capitaux échangés est en adéquation avec les approches de valorisation.

L'opération visée a pour but d'attribuer des actions gratuites à 4 dirigeants de l'entreprise, clés pour la réalisation du développement engagé. Elle est clairement dans l'intérêt social de l'entreprise, les volumes de titres traités sur le marché ne permettant que difficilement d'accumuler la quantité d'actions nécessaire à l'attribution décidée.

Par ailleurs, la modicité de l'investissement eu égard au niveau des capitaux propres de Miliboo et à sa trésorerie ne remet en cause ni la continuité de la société, ni sa capacité d'investissement.

En conséquence, la transaction qui permet à Miliboo d'acquérir les 67 666 actions destinées au programme d'attribution gratuite d'actions auprès d'un actionnaire significatif, ancien administrateur, au prix de 2,54 € par action nous paraît équitable pour la société et son actionnaire. »

Miliboo précise que l'opération a fait l'objet d'une convention réglementée. L'administrateur concerné n'a pas pris part au vote.

Prochain rendez-vous :

Mercredi 17 mai 2017 : Publication du chiffre d'affaires annuel 2016-17

A PROPOS DE MILIBOO

Créé en 2005, Miliboo est un acteur majeur de la conception et de la vente de mobilier « tendance », modulable et personnalisable sur Internet, avec la particularité de garantir une livraison en 24 à 72h en France. Avec plus de 2 500 références essentiellement vendues sur son site www.miliboo.com et dans la « Milibootik », un point de vente physique situé au 100, rue Réaumur à Paris, la société propose des gammes complètes de meubles pour toute la maison.

Miliboo contrôle l'ensemble de la chaîne de valeur : conception/design, contrôle qualité (filiale en Chine), outils logistiques, marketing et relations clients sont internalisés. Basée à Chavanod (74) et disposant d'un entrepôt à Fos-sur-Mer (13), opérée par un prestataire extérieur, la société est commercialement présente dans 8 pays d'Europe et aux Etats-Unis.

Miliboo et ses filiales emploient une cinquantaine de salariés (dont 8 en Chine et 4 au sein de la Milibootik). La société a réalisé 15,4 M€ de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2015-16 (clôture au 30 avril), en hausse de 8,6% par rapport à l'exercice 2014-15. Les ventes sont réalisées principalement en France (85% du chiffre d'affaires) et en Europe (15% du chiffre d'affaires).

Contacts

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs
Tél. 01 53 67 36 79

investisseurs@miliboo.com

ACTUS finance & communication

Jean-Michel MARMILLON - Relations presse
Tél. 01 53 67 36 73

jmarmillon@actus.fr